

DASTRI, L'ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ PAR LES POUVOIRS PUBLICS
ET FINANCÉ À 100 % PAR SES ADHÉRENTS

GÉRER LES DASRI PERFORMANTS DES PATIENTS



QUELS SONT LES PATIENTS CONCERNÉS ?

C'est l'arrêté du 23 août 2011 qui fixe la liste des pathologies prises en compte par la filière DASTRI et définit ainsi les patients concernés. Diabétiques, hémophiles, personnes atteintes de la maladie de Parkinson, d'ostéoporose ou séropositives, le système de tri et de collecte géré par DASTRI s'adresse à une grande diversité de patients. Mais les diabétiques représentent de loin la catégorie la plus importante.

Leur point commun ? Il s'agit de Patients en Auto-Traitement, c'est-à-dire de personnes qui se soignent hors structure de soins et sans l'intervention d'un professionnel de santé.

Les Professionnels Libéraux de Santé (PLS), dont l'intervention génère également des DASRI perforants, sont responsables de leurs déchets d'activité de soins et de leur élimination hors dispositif DASTRI.

1,4 million de patients en auto-traitement en France.



LES BOÎTES À AIGUILLES EXISTENT EN 2 FORMATS : 1 LITRE ET 2 LITRES

QU'EST-CE QUE LES PCT OU DÉCHETS PERFORANTS ?

L'activité de soins effectuée par ces patients génère des déchets. Certains sont des Piquants, Coupants, Tranchants (PCT), d'autres des déchets mous. Seuls les PCT sont pris en charge par la filière DASTRI. Pour être soustraits du circuit des déchets ménagers, ils doivent être triés par les patients et stockés dans des boîtes à aiguilles.

18

C'est le nombre de pathologies défini par l'arrêté du 23 août 2011.

LES 10 CATÉGORIES DE PIQUANTS, COUPANTS, TRANCHANTS



AMÉLIORER LA VIE DES PATIENTS ET LA SÉCURITÉ DE TOUS

Agréé par les pouvoirs publics le 30 décembre 2012 en tant qu'éco-organisme national chargé de la collecte et du traitement des DASRI perforants des patients en auto-traitement, DASTRI répond à un double défi de santé publique.

Le premier est un enjeu de sécurité : soustraire les Piquants, Coupants, Tranchants du circuit des déchets ménagers où ils peuvent provoquer des blessures, notamment aux personnels en charge de la collecte et du tri. Le second défi est de faciliter la vie des patients, en mettant en place un dispositif national de proximité.

DASTRI : UN ÉCO-ORGANISME NATIONAL ATYPIQUE

Au sein de la vingtaine d'éco-organismes français, nés du concept de Responsabilité Élargie du Producteur, DASTRI présente plusieurs spécificités.

Pour cet éco-organisme, la dimension sanitaire prime sur la dimension environnementale. DASTRI se doit de respecter de nombreuses contraintes sanitaires. Son objectif est le tri et la collecte des déchets pour les éliminer, et non à des fins de recyclage dans l'optique de l'économie circulaire.

Autre spécificité de DASTRI : être un éco-organisme opérationnel très intégré, de l'amont – la fabrication des boîtes à aiguilles pour les patients – jusqu'à l'élimination du déchet.

Enfin, DASTRI constitue un exemple de filière nationale unique en Europe pour ce type de déchets.

LE RÔLE DES PHARMACIES

S'agissant d'une problématique de santé publique, il est naturel que les pharmacies tiennent un rôle significatif dans la filière. Elles commercialisent les traitements qui, une fois utilisés par les patients, vont devenir des DASRI perforants. Elles ont l'obligation de distribuer gratuitement

VOUS AVEZ DIT ÉCO-ORGANISMES ?

Les éco-organismes français se classent en deux catégories : les éco-organismes dits "financeurs", dont la principale mission est de collecter des ressources auprès d'une catégorie d'acteurs pour les transférer à une autre, en charge de la gestion du déchet. Et les éco-organismes "opérationnels" qui, comme DASTRI, assurent ou font assurer eux-mêmes la collecte et le traitement du déchet.

DASTRI : LE PLUS PETIT ÉCO-ORGANISME

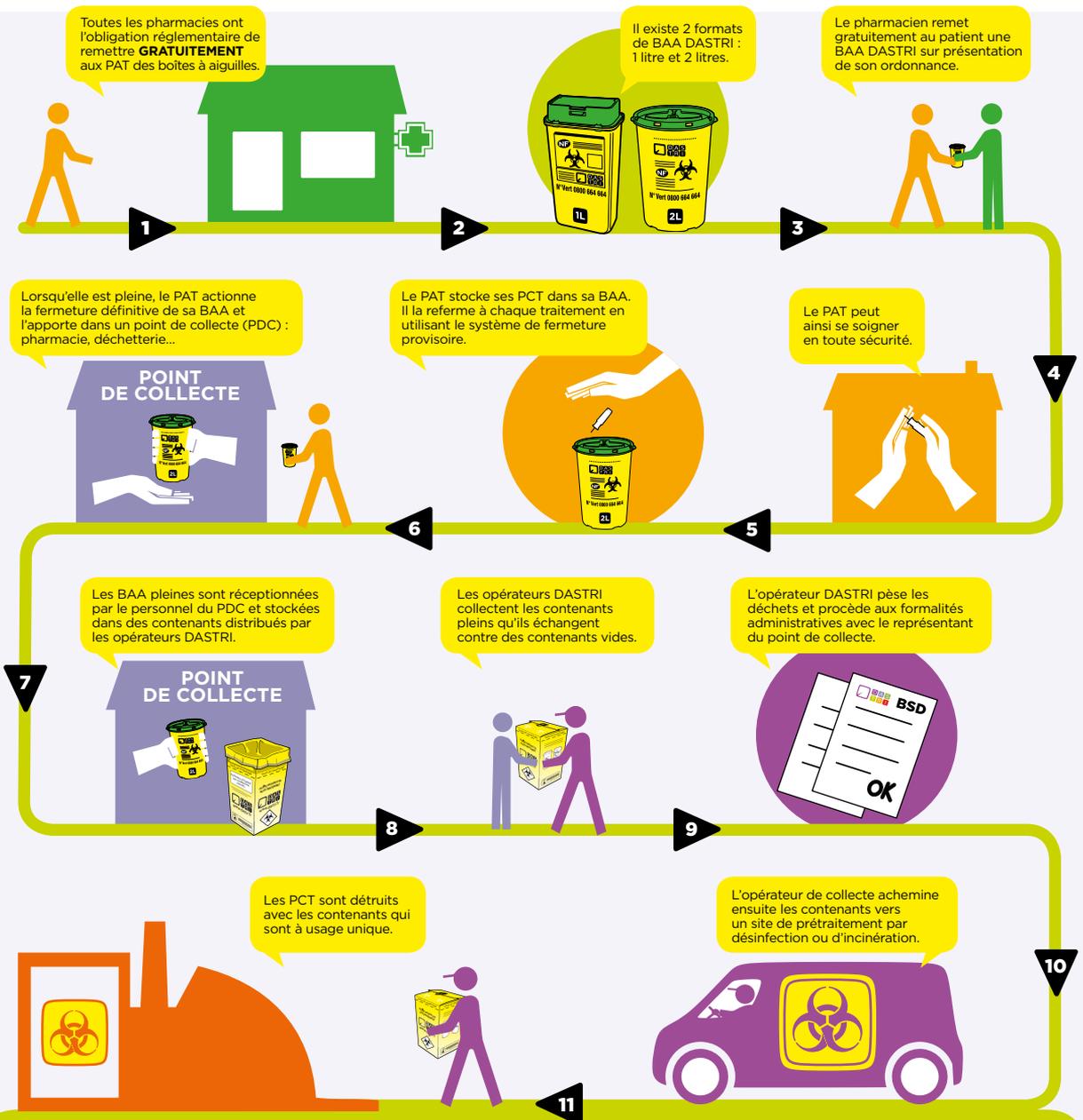
Avec un gisement annuel estimé à 360 tonnes, les DASRI PAT PCT constituent le plus petit gisement pour lequel a été organisée une filière REP. À titre de comparaison, Écomobilier évalue son gisement annuel à 1,7 million de tonnes ; Écofolio à 4 millions de tonnes.

aux patients des boîtes à aiguilles. Et peuvent décider, dans certaines conditions, de devenir Points de Collecte pour les patients.

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

La réglementation ne leur impose aucun rôle dans le dispositif DASTRI. Néanmoins, nombre d'entre elles se sont impliquées ces dernières années dans la collecte des DASRI des patients. Le succès de la filière les intéresse au premier chef, puisqu'il va assurer la sécurité des personnels de collecte et de tri. Certaines collectivités ont d'ores et déjà décidé de rester impliquées.

UNE FILIÈRE AU SERVICE DES PATIENTS EN AUTO-TRAITEMENT



GLOSSAIRE

BAA → Boîtes à Aiguilles. C'est le contenant distribué gratuitement aux patients en auto-traitement pour qu'ils stockent leurs déchets perforants.

DASRI → Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux.

DM → Dispositifs Médicaux, tels que seringues, aiguilles, cathéters...

LBM → Laboratoires de Biologie Médicale.

PAT → Patient en Auto-Traitement. Personne qui s'administre un traitement médical et/ou réalise de l'auto-surveillance hors structure de soins et sans l'intervention d'un professionnel de santé (médecin, infirmière...).

PCT → Piquants, Coupants, Tranchants. Abréviation des déchets de soins perforants par opposition avec les déchets mous.

PDC → Points de Collecte. Répartis sur tout le territoire, les PDC constituent le Réseau DASTRI et sont géolocalisés sur le site www.dastri.fr.

REP → Responsabilité Élargie du Producteur : concept qui découle du principe du pollueur-payeur, au nom duquel un producteur ou distributeur est responsable de la prise en charge, notamment financière, des déchets résultant de l'usage des produits qu'il a mis sur le marché.

UN ÉCO-ORGANISME ANCRÉ DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Des facilitateurs locaux

Pour réaliser les missions qui lui sont confiées, DASTRI a fait le choix de l'ancrage local. Dans les DOM, le premier point d'ancrage est le facilitateur, choisi par l'éco-organisme dans chaque territoire pour relayer son action vis-à-vis des différentes parties prenantes.

Le système de distribution des boîtes à aiguilles

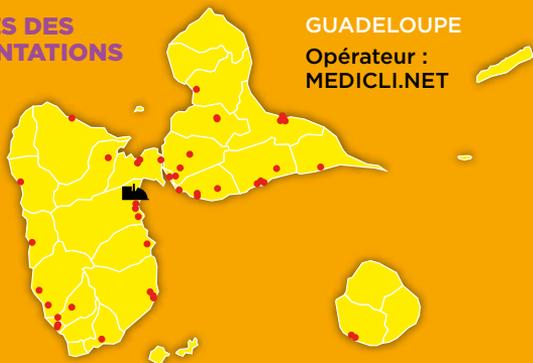
Second point d'ancrage local,

les quelque 600 pharmacies d'officine implantées dans les DOM distribuent gratuitement les boîtes à aiguilles aux 62 000 patients en auto-traitement. Des stocks constitués localement – majoritairement chez des grossistes-répartiteurs mandatés par DASTRI pour livrer les officines – permettent de fluidifier l'approvisionnement en boîtes.

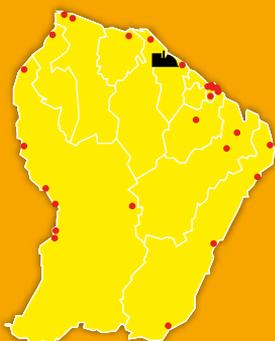
400 points de collecte et 5 opérateurs

Côté collecte des boîtes, le réseau DASTRI s'appuie sur plus de 400 sites : des pharmacies pour l'essentiel, auxquelles s'ajoutent des déchèteries, des centres de santé... Les contenants pleins sont acheminés par l'opérateur sélectionné par DASTRI vers un site local de traitement ou de prétraitement par désinfection.

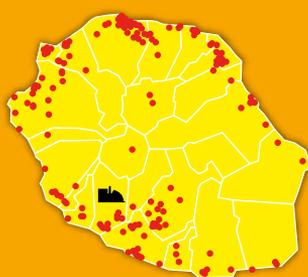
CARTES DES IMPLANTATIONS



GUYANE Opérateur : ESG



RÉUNION Opérateur : SMD-CDI



MAYOTTE Opérateur : SITA-STARMAYOTTE



● SITE DE COLLECTE (PHARMACIE, DÉCHÈTERIE, CENTRE DE SANTÉ)



■ SITE DE TRAITEMENT

DONNÉES CLÉS



VOUS TRIEZ
NOUS COLLECTONS

43

Nombre d'adhérents en 2014 à l'éco-organisme DASTRI : entreprises du médicament, fabricants et distributeurs de dispositifs médicaux ou entreprises mixtes.

25 000 €

Coût annuel, rapporté à une tonne de DASRI PAT PCT, pour les adhérents à l'éco-organisme, qui financent 100 % de la filière sans en répercuter le coût sur les patients.

15 5 000 50 000

Trois chiffres qui résument les objectifs de maillage du territoire définis par le cahier des charges de DASTRI :

- un point de collecte (PDC) tous les 15 km
- au moins 5 000 PDC sur l'ensemble du territoire
- un PDC pour 50 000 habitants

5 MILLIONS



Nombre de Boîtes à Aiguilles (BAA) que va faire fabriquer DASTRI d'ici fin 2014 pour approvisionner toutes les pharmacies du territoire, où les patients pourront se les procurer gratuitement.

360 TONNES*

Estimation du poids des DASRI PCT produit annuellement par les patients en auto-traitement. Soit le plus petit gisement d'une filière REP en France.

*Selon étude de l'ORS Rhône-Alpes réalisée en 2005, dont les résultats ont été extrapolés à l'ensemble du territoire dans le cadre d'une étude commanditée par l'ADEME en 2008.

INFOS PRATIQUES



GAUDELLOUPE / SAINT-MARTIN / SAINT-BARTHÉLEMY

Facilitateur : Isabelle Junet

isabelle.junet@free.fr

2230 bis Route de la Rosette
Villa des Voyageurs, 97160 Le Moule
Tél. : 06 90 76 58 86

Référent DASTRI : Clément Izard
clement.izard@dastri.fr

MARTINIQUE

Facilitateur : Sandrine Francisco

entreprises.environnement@gbh.fr

Association ENTREPRISES

ET ENVIRONNEMENT

Acajou BP 423

97292 Lamentin cedex 2

Tél. : 05 96 50 86 45

Fax : 05 96 50 38 02

Référent DASTRI :

Nicolas Kudlikowski

nk@dastri.fr

GUYANE

Facilitateur : Francis Vigne

francis.vigne@acorpeguyane.com

37 rue Gabriel Deveze

97300 Cayenne

Tél. : 05 94 25 44 95

Référent DASTRI : Nicolas Kudlikowski

nk@dastri.fr

MAYOTTE

Facilitateur : en cours de recrutement

Contact local : Audrey Champion

audrey.champion@ademe.fr

ADEME - Agence de l'Environnement

et de la Maîtrise de l'Énergie

Espace Canopia - Les Hauts Vallons

BP 1226 - 97600 Mamoudzou

Tél. : 02 69 62 32 37 - Fax : 02 69 62 32 35

Référent DASTRI : Camille Joncour

camille.joncour@dastri.fr

LA RÉUNION

Facilitateur : en cours de recrutement

Référent DASTRI : Camille Joncour

camille.joncour@dastri.fr

DASTRI

Espace Hamelin

17 rue de l'Amiral Hamelin,

75116 Paris

Tél. : 01 45 05 70 79

www.dastri.fr